



CONTRE LA CASSE DU CODE DU TRAVAIL POUR UN CODE DU TRAVAIL QUI PROTÈGE LES SALARIÉ-E-S



Si nous écoutons les médias et le gouvernement, être contre la loi « travail » c'est être rétrograde, ringard. Non ! Le progrès c'est l'amélioration des conditions de travail et non la régression sociale. Quelques exemples de la loi « travail », de ce que le gouvernement appelle « modernité ».

L'INVERSION DES NORMES OU LA LOI DU PLUS FORT..

Quand on voit la manière dont nos directions répondent à nos demandes, respectent nos droits, imaginons demain si le code du travail n'était que consultatif et que le patronat pouvait par simple accord d'entreprise modifier notre temps de travail, nos conditions de travail notre mobilité, nos contrats ! A chaque entreprise son propre code du travail ! C'est la porte grande ouverte à la mise en concurrence des salarié-e-s : baisse des salaires, augmentation des heures, attaques sur la couverture sociale etc. Oui c'est ça l'inversion des normes.



LE TEMPS DE TRAVAIL : TRAVAILLER PLUS ET GAGNER... MOINS

Plus de flexibilité, généralisation des possibilités d'allongement des durées maximales de travail, baisse de la majoration des heures supplémentaires, possibilité du calcul du temps de travail sur 3 ans, élargissement du forfait jour...Quelles avancées !!!

LA CRÉATION D'EMPLOIS EN FACILITANT LE LICENCIEMENT

Chut ou demain, direction → pôle-emploi..

Une baisse du chiffre d'affaire ou du montant des commandes pendant quelques mois suffira à justifier un plan social. Et si tu refuses le changement de contrat suite à un « accord d'entreprise » tu seras licencié-e pour « cause réelle et sérieuse »

Pour la CGT le rôle d'un syndicat n'est pas d'accompagner la dégradation des conditions de travail mais bien d'obtenir des progrès. Oui la CGT signe plus de 80% des accords d'entreprise car ses accords sont favorables aux salarié-e-s,

LA CGT MET EN DÉBAT SON CODE DU TRAVAIL DU 21ÈME SIÈCLE, AVEC CES POINTS FORTS :

- Réduction du temps de travail à 32 heures pour tous et toutes sans diminution de salaires.
- Droit à la déconnexion pour empêcher que le travail envahisse la vie personnelle.
- Nouveau Statut du Travail Salarié qui garantit la progression professionnelle quels que soient les changements d'entreprises.
- Consolidation du rôle des Institutions Représentatives du Personnel, qui devront notamment contrôler l'utilisation des exonérations et autres aides dont bénéficient les patrons sans contrepartie (plus de 200 000 000 000 en 2015 !).
- Moyens renforcés pour la défense des salarié-e-s.
- Etc.

**Tous et toutes en grève
Tous et toutes en manifestation
MARDI 14 JUIN 2016**

A LYON : Départ 11h00 : Gare des Brotteaux - Arrivée : Place Jean Macé

A PARIS : Départ 13h00 - Place d'Italie

BULLETIN DE CONTACT ET DE SYNDICALISATION

Nom : Prénom :

Entreprise : Ville :

Tél. : Courriel :





Communiqué commun des UD du Rhône et de la métropole de Lyon CGT, FO, FSU, CNT, Solidaires, UNEF, CNT S-O

TOUT TREMBLE, MAIS RIEN NE BOUGE !

Les organisations syndicales en lutte contre la loi travail affirment avec force leur détermination à défendre l'intérêt de tous les salarié-es actuel-les et futur-es. Elles relèvent avec intérêt l'évolution de certaines organisations syndicales qui ne sont pas dans l'action mais qui expriment leur désaccord avec le projet de loi.

Les organisations syndicales et de jeunesse, conscientes de leurs responsabilités, en appellent encore une fois au gouvernement et aux parlementaires pour qu'ils assument les leurs en matière de protection des salarié-es. Elles rappellent que ce texte n'est pas acceptable, notamment sur l'inversion de la hiérarchie des normes, les accords de développement et de maintien dans l'emploi, l'assouplissement des licenciements économiques, le référendum et la médecine du travail, facteurs de destruction des garanties collectives et favorisant la précarité.

De ce fait, elles jugent incompréhensible et inadmissible, pour un gouvernement qui prône le dialogue social, que le Président de la République ne réponde toujours pas au courrier des sept organisations qui demandent à être reçues afin de faire valoir leurs propositions.

Ce n'est pas en menaçant, en discréditant le mouvement social et en essayant de diviser, sans succès, les organisations syndicales et de jeunesse que le règlement du conflit contre le projet de loi travail sera trouvé. Elles restent unies et déterminées pour gagner.

La mobilisation demeure importante et la votation citoyenne remporte un grand succès. Les organisations soutiennent les salarié-es en lutte et ceux et celles qui les rejoignent et appellent à amplifier les grèves et les actions.

Si le gouvernement s'entête, les organisations syndicales et de jeunesse engagent l'ensemble des salarié-es actif-ve-s, privé-es d'emploi et retraité-es, les étudiant-es et lycéen-nes à poursuivre les actions revendicatives sous les formes décidées localement particulièrement les :

- 23 juin 2016 : date du vote au Sénat (grèves, interpellations des parlementaires, rassemblements, manifestations, conférences de presse ...).
- 28 juin 2016 : remise de la votation citoyenne auprès des préfectures et à la Présidence de la République pour la région parisienne en organisant des grèves et des manifestations.

D'ores et déjà le 14 juin s'annonce fort et verra la participation, l'appui et le soutien de délégations syndicales européennes et internationales qui chaque jour témoignent de leur solidarité.

Pour ne pas se laisser impressionner, pour résister, les organisations syndicales invitent à voter pour le retrait du projet de loi travail et l'obtention de nouveaux droits. Elles appellent à participer massivement à la grève et à la manifestation du 14 juin à Paris.

Les organisations décident de se retrouver le 15 juin.

Lyon, le 10 juin 2016